



# Pôle Infos

Lettre d'information des locataires de

N°3 - avril 2014



**Pôle Habitat**

Colmar ■ Centre Alsace ■ O.P.H.

## « C'est un jardin extraordinaire »

**On le découvre au pied des immeubles du quartier Schweitzer. Il est cultivé par 30 familles et 3 partenaires du secteur. On y travaille ensemble, on s'y détend parfois aussi. Et l'on y récolte des produits « bio » qui n'ont rien à envier au marché local.**

Les habitants des rues de Schongau et de Lucca ont répondu à l'appel précoce du printemps. Les carrés sont nettoyés, le sol est retourné, les premiers semis sont en terre : pas de doute, le jardin partagé du quartier Schweitzer se prépare à une nouvelle saison aussi réussie que la première.

Pour Pôle Habitat comme pour ses locataires, c'était une expérience inédite : la création d'un jardin partagé dans un quartier Hlm à forte densité d'habitants. Pourtant, les uns comme les autres n'ont pas hésité à se lancer dans l'aventure. Mais une aventure collective et parfaitement maîtrisée : c'est seulement après une année de dialogue avec les habitants que les travaux d'aménagement du terrain ont démarré, en mars 2013.



Situé entre le n°1 et 5 rue de Schongau, ce terrain, d'une surface d'environ 600 m<sup>2</sup>, a pu être affecté au projet dans le cadre des travaux d'aménagement du secteur Schweitzer. Il est aujourd'hui divisé en 19 parcelles individuelles et 4 parcelles collectives, et équipé d'un point d'eau et d'un abri pour les outils. Dès le printemps 2013 (et en dépit d'une météo peu engageante, souvenez-vous !) les familles ont pris possession de leur parcelle, se sont réparti le compost et ont enfilé avec un véritable bonheur leurs gants de jardinier. Tout au long de la belle saison, Pôle Habitat les a soutenus et accompagnés en organisant des activités pédagogiques autant que divertissantes : un marché aux plantes, une «Fête des Voisins» sur place, des ateliers et animations autour du jardinage... Toutes les actions de formation avaient pour objectif d'encourager les familles à cultiver tout en respectant la nature. Les premières récoltes ont prouvé que cet enseignement avait porté ses fruits - dans tous les sens du terme.



Le succès éclatant de ce jardin a conduit Pôle Habitat et l'école maternelle «les Pâquerettes», attributaire d'une parcelle, à y adjoindre un verger partagé. Ce verger a été planté à l'automne et se situe en face du jardin, sur le terrain de l'école. Fruits et légumes seront donc au menu cet été, et nul doute que les anciens et nouveaux jardiniers passeront de très bons moments à profiter ensemble de cet îlot de nature.

### Mobilité réduite ?

#### Des solutions existent !

La perte de mobilité est déjà une épreuve, sans qu'il soit besoin d'ajouter la nécessité de changer de logement. Aussi, avant d'entreprendre cette démarche, sachez qu'il existe des subventions permettant de financer des travaux d'adaptation. Pôle Habitat peut vous aider à entreprendre les démarches nécessaires.

#### Comment procéder ?

En premier lieu, ces travaux ne concernent que les logements situés en rez-de-chaussée, ou dans un immeuble équipé d'un ascenseur. Si tel est votre cas, vous pouvez nous adresser une demande accompagnée d'un justificatif (carte invalidité ou certificat médical).

Si votre dossier est accepté, un rapport d'ergothérapie devra être établi, suivi d'un devis des travaux à réaliser. La plupart du temps, ces travaux portent sur le remplacement d'une baignoire par une douche avec l'installation d'éléments d'accessibilité.

En 2013, environ 35 salles de bains ont ainsi été adaptées dans le patrimoine de Pôle Habitat suite à des demandes de locataires.

**Renseignements : David Rohn**

**Tél. 03 89 22 77 22 - Poste 340**



## Le tri, c'est bien compris !

Le saviez-vous ? A Colmar, c'est dans le patrimoine de Pôle Habitat, et notamment le quartier Europe, que l'on observe les meilleurs résultats en matière de tri sélectif. Et ce depuis l'installation, en 2011, de 9 points de collecte dans le Palais Royal. Grâce aux efforts des locataires et aux visites quotidiennes de l'ambassadrice de tri de Pôle Habitat, le taux d'erreurs ne dépasse pas 10% dans ce secteur, contre une moyenne de 25% dans le reste de l'agglomération.

Le succès de cette expérience a donc encouragé Pôle Habitat et la CAC (Communauté d'agglomération de Colmar) à poursuivre dans cette voie. En 2012 et 2013, 6 sites ont ainsi été équipés de bornes de tri sélectif enterrées : la rue des Carolovingiens, la partie centrale du quartier Europe (rues d'Amsterdam, de Madrid et de Pragues), le quartier Schweitzer (5 points de collecte), le carrefour de la rue des Trois-Châteaux et de l'avenue de Rome, la rue du Noyer et la rue de l'Espérance.



Ce nouveau mode de collecte des déchets, en règle générale, s'inscrit dans un programme de travaux de réhabilitation et de résidentialisation. Il remplace les vide-ordures et les conteneurs, que Pôle Habitat supprime progressivement pour des raisons d'hygiène.

En 2014, de nouvelles implantations de bornes de tri sont prévues, notamment dans la Cité Florimont où elles remplaceront - avantagusement - les abris poubelles.

# Vie pratique

## Loyers : cliquez, c'est réglé !

Vous êtes locataire de Pôle Habitat et en cette qualité, vous devez régler votre loyer **avant le 8 de chaque mois**. Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Par **prélèvement automatique** : c'est la solution la plus sûre, la plus simple et la plus souple. Vous n'avez plus de courrier à envoyer, vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent ! Si cette formule vous intéresse, vous pouvez vous procurer une autorisation de prélèvement auprès de notre service caisse.
- Par **chèque**.
- Par **virement** à notre établissement bancaire, dont vous trouverez les coordonnées sur votre avis d'échéance.
- Par **mandat-compte** de la Banque Postale : renseignez-vous auprès de notre service caisse.
- En espèces à la caisse de Pôle Habitat.
- En ligne sur notre **site internet** [www.polehabitat-alsace.fr](http://www.polehabitat-alsace.fr), grâce à notre service «Je paie en ligne».

**Surtout, en cas de retard ou d'impossibilité momentanée, avertissez immédiatement notre département du recouvrement (03.89.22.77.04) : cette démarche peut vous éviter des frais. Les équipes de Pôle Habitat sont là pour chercher des solutions avec vous. Elles peuvent vous proposer la mise en place d'un plan d'apurement, vous mettre en contact avec une assistante sociale, ou encore trouver des aides financières adaptées.**

NOUVEAU !

### VOS SERVICES EN LIGNE SUR VOTRE MOBILE

CONNECTEZ-VOUS À  
[www.polehabitat-alsace.fr](http://www.polehabitat-alsace.fr)



- Toutes nos offres immobilières, vente et location
- Votre compte locataire
- Vos interlocuteurs
- Etc.

**Pôle Habitat**  
Colmar • Centre Alsace • O.P.H.

## Médor, tu exagères !



Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils sont tenus de respecter quelques règles de civisme élémentaires :

- Nettoyer toute souillure accidentelle à l'extérieur comme à l'intérieur de l'immeuble.
- Tenir son chien en laisse à l'intérieur.
- Ne pas laisser son chien uriner contre les murs de l'immeuble.

**PORTES OUVERTES SAMEDI 17 MAI**  
10h - 16h - 69 route de Neuf Brisach à Colmar

# Les Rives de la Lauch

10 maisons de ville THPE avec garage et jardin  
**À PARTIR DE 218 000 €**

  
**Pôle Habitat**  
Colmar • Centre Alsace • O.P.H.

Renseignements : Mme Dard  
 **03 89 22 77 46**

**VENTE RÉSERVÉE EN AVANT-  
PREMIÈRE À NOS LOCATAIRES**



**182 000 €**

Au 1 rue Liblin à Colmar, maison de 1948 sur 5,20 ares - Environ 100 m<sup>2</sup> habitables  
Séjour 30 m<sup>2</sup> exposé ouest  
2 chambres, cuisine et salle de bain  
Combles aménageables - Sous-sol complet  
Chauffage gaz - Prévoir travaux.  
DPE = G GES = G

 **03 89 22 77 46**